



Assemblée générale

Distr. limitée
9 mai 2002
Français
Original: anglais

Vingt-septième session extraordinaire

Comité spécial plénier

Points 8 et 9 de l'ordre du jour

Projet de rapport du Comité spécial plénier

Rapporteur : Mme Lidija **Topic** (Bosnie-Herzégovine)

Chapitre premier

Introduction

1. À la 1re séance plénière de sa vingt-septième session extraordinaire, le 8 mai 2002, l'Assemblée générale a créé un comité spécial plénier de la vingt-septième session extraordinaire et a décidé que le Bureau du Comité préparatoire de la session extraordinaire constituerait celui du Comité spécial plénier.
2. Le Comité spécial a tenu deux séances, les 8 et 9 mai 2002, afin d'entendre les représentants des délégations, des programmes des Nations Unies et autres organismes des Nations Unies, et des organisations non gouvernementales, et d'examiner le projet de document final de la vingt-septième session extraordinaire.
3. En ce qui concerne son examen du point 5 de l'ordre du jour, le Comité spécial était saisi des rapports du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants [A/S-27/2 et Add.1 (Part I et Part II et Corr.1)].
4. À sa 1re séance, le 8 mai 2002, les représentants du Pakistan, de la Mongolie, de la Sierra Leone, des Émirats arabes unis, du Yémen et de l'Indonésie ont fait des déclarations.
5. À la même séance, des déclarations ont été également faites par les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
6. Des déclarations ont été également faites par les représentants de l'Organisation internationale de perspective mondiale, Gurises Unidos et ECPAT International.



7. La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait une déclaration à la même séance.

8. À la 2e séance, le 9 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Liechtenstein, Autriche, Philippines, Uruguay, Monaco, République centrafricaine, Iraq, République de Corée et Ouganda.

9. Des déclarations ont été également faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF.

10. À la même séance, des déclarations ont été également faites par les représentants des Institutions indépendantes pour les droits fondamentaux des enfants, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE), la Fédération nationale des ONG, ChildHope Asia et Défense des Enfants – International.

Chapitre II

Mesures prises par le Comité spécial plénier

11. À la reprise de sa 2e séance, le ___ mai 2002, le Comité spécial plénier a examiné son projet de rapport (A/S-27/AC.1/L.1 et Add.1).

12. À la même séance, le Comité spécial plénier a adopté son rapport et a décidé de recommander à la vingt-septième session extraordinaire d'adopter un projet de résolution (voir par. 13).

Chapitre III

Recommandation du Comité spécial plénier

13. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

[à compléter]
